



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

24 avril 2026

Rénovation de la centrale de la Motte à Passy : Un modèle unique d'autonomie énergétique en Haute-Savoie !

Après l'acquisition de la centrale hydroélectrique de la Motte, Syan'EnR et la commune de Passy s'associent pour sa rénovation.

Alors que la France fixe un objectif de 33% d'énergies renouvelables dans la consommation finale brute en 2030, Syan'EnR, la Société d'Economie Mixte Locale (SEML) du Syane, et la commune de Passy unissent leurs forces pour accélérer la transition énergétique en Haute-Savoie. La collaboration permettra de rénover la centrale hydroélectrique de la Motte acquise par la commune en janvier 2026 afin de sécuriser les accès à la centrale pour son exploitation, rénover et moderniser les équipements de production. Le but est d'optimiser sa puissance de 4,5MW, pour une production annuelle estimée à 11GWh. Démarré en 2022, ce partenariat se concrétise par la signature d'une convention entre Passy et la SEML dans la perspective de créer une société de projet (SPV) commune pour lancer les travaux de modernisation dès 2027 et exploiter la centrale sur le long terme. La commune bénéficie d'une autorisation d'exploitation de la part des services de l'Etat pour 30 ans.

La centrale de la Motte continuera de fournir de l'électricité en autoconsommation collective directement pour les infrastructures de la commune de Passy et revendra 80% de sa production.



« Le Syane entretient une collaboration de confiance de longue date avec la commune de Passy territoire exemplaire dans son adaptation au changement climatique : rénovation de bâtiments, réseau de chaleur public basé sur une chaufferie bois énergie, production d'électricité d'origine photovoltaïque, mise en place d'une stratégie d'autoconsommation et dorénavant, gestion d'un actif de production d'hydroélectricité de forte puissance permettant à Passy d'atteindre l'autonomie énergétique. » **Joël BAUD-GRASSET, Président du Syane**



« Syan'EnR apporte toute son expertise de l'hydroélectricité pour piloter les études et les travaux de modernisation mais aussi sur les montages juridiques et la meilleure valorisation possible de l'électricité et l'autoconsommation. Cette capacité hydroélectrique est rare, propre au département de la Haute-Savoie, et peu de SEM savent la déployer aux services des collectivités. Notre territoire peut en être fier ! ». **Jean-Pierre Steyer, Président de Syan'EnR**



« La stratégie de Passy pour les énergies renouvelables nous permet de réduire notre empreinte carbone et d'améliorer la qualité de l'air »

Raphael Castéra, Maire de Passy

Vice-président Climat, Air, Énergie du Pays du Mont-Blanc

Pilote de la commission Résidentiel Tertiaire du PPA¹

L'hydroélectricité le pilier des EnR en Haute-Savoie

Syan'EnR, Société d'Économie Mixte Locale pour le développement des énergies renouvelables en Haute-Savoie et la commune de Passy **conjuguent leurs forces respectives pour moderniser et maximiser la production d'EnR de source hydroélectrique de la centrale de la Motte et le partage d'une énergie fortement décarbonée à l'échelle locale.**

L'hydroélectricité nécessite des investissements massifs, mais pérennes pour une très longue durée (au-delà de 30 ans), réduisant ainsi les impacts environnementaux à répétition. C'est aussi et surtout une source d'électricité puissante et souveraine **produisant jour et nuit, pilotable sur une gamme de puissance très large** ; une source de production d'électricité renouvelable par excellence en territoire de montagne et parfaitement complémentaire à l'éolien et au photovoltaïque. Les deux partenaires interviennent sur l'ensemble du cycle de vie du projet. Notamment Passy a su acquérir la centrale de la Motte au moment opportun en faisant **jouer son droit de priorité dans le but de produire de l'énergie renouvelable et d'optimiser les frais de fonctionnement de la commune** : cette décision visionnaire faisait suite aux premiers épisodes de flambée de l'énergie en 2022 qui ont pu peser **jusqu'à 1M€ de surcoûts annuels pour l'énergie de Passy.**

De son côté, Syan'EnR **pilote le montage financier & juridique, les études de modernisation, le chantier puis l'exploitation de la centrale pour 30 ans.** Ainsi, chaque partenaire apporte son expertise au projet : la commune son expérience de maintenance de la centrale sur les premières années d'exploitation avant modernisation et Syan'EnR au travers de ses chef.fes de projets en hydroélectricité ayant déjà menés le développement de plusieurs installations sur le territoire.

¹ Plan de Protection de l'Atmosphère

La centrale est déployée sur des espaces déjà artificialisés depuis 1972 : les travaux de modernisation ne remettent pas en cause les installations construites par les frères Pasteris qui avaient brillamment imaginé cette centrale quasiment invisible dans le paysage notamment au niveau de la « [Cascade de cœur](#) » sur l'Ugine. Les travaux permettront de sécuriser l'accès à l'installation, rénover certaines parties de la conduite forcée, moderniser le contrôle commande et les équipements électriques et redonneront sa pleine puissance à la centrale. Les impacts environnementaux, limités à la phase chantier, seront donc minimes.

Pour aller plus loin, le partenariat vise à **maximiser l'électricité que la commune pourra autoconsommer** pour couvrir 100% de la consommation des équipements municipaux. Une fois rénovée, la centrale développera autour de 4,35MW de puissance pour environ 11GWh de production annuelle. C'est **jusqu'à 32% (soit 3,5GWh)** de cette production qui sera consommée sur une **boucle d'autoconsommation collective étendue** (ACC étendue) au niveau de la commune mixant photovoltaïque et hydroélectricité. **C'est une première en Haute-Savoie, notamment du fait de la valorisation d'une centrale hydroélectrique publique.**

De la sorte, Syan'EnR et Passy développent ensemble une infrastructure hydroélectrique conçue comme **un véritable outil d'aménagement du territoire, de robustesse et de souveraineté énergétique.**

Une approche exemplaire et duplicable

L'actuelle municipalité de Passy a su détecter et valoriser son potentiel hydrologique au travers de la centrale de la Motte. Pour une fois, c'est bien une spécificité du territoire (hydrologie favorable) qui est non seulement **propre à la Haute-Savoie** mais aussi pérenne malgré les dérèglements climatiques à venir : les experts s'accordent sur le fait que le **volume global d'eau** qui sera turbiné restera **relativement stable année après année** mais que **les épisodes de pluies violentes et débits conséquents vont se multiplier** : la centrale de Passy la Motte possède déjà 3 groupes de production permettant de s'adapter aux changements hydrologiques à venir.

De plus, **la société de projet** associant Passy et Syan'EnR en « contrôle étroit » permet d'abord à la commune de **participer à une gestion active de ses « avantages énergétiques » clés** tout en **gardant la main sur la stratégie et les futurs investissements**. Ces décisions s'inscrivent dans la lignée des grandes planifications, sur le temps long, au-delà d'une seule mandature.

Les **travaux de modernisation** estimés à **3,7M€** seront financés sous la forme d'apports en fonds propres de Syan'EnR et de la commune, ainsi qu'un volume de financement bancaire classique. La valorisation de l'électricité doit s'appuyer sur **le récent décret « HR25 »** pour « Hydroélectricité en Rénovation 2025 » en attente d'arrêté tarifaire : Syan'EnR via son actionnaire de référence le Syane, Établissement public des énergies et du numérique de Haute-Savoie, s'est récemment appuyé sur les Députés et Sénateurs du département pour appuyer la promulgation de cet arrêté. La SEML² travaille aussi en ce sens avec **son syndicat de référence, France Hydro Electricité (FHE)**. D'autres mécanismes comme les contrats de gré à gré (ou PPA³) ou encore la vente directe sur le marché pourront être activés pour compléter la valorisation d'électricité.

Enfin, **l'autoconsommation collective** de Passy permettra à la commune de d'abord **stabiliser ses coûts d'électricité** pour plusieurs dizaines d'années tout en matérialisant **plusieurs centaines de kiloeuros d'économie** sur la même période. **Cette stratégie vertueuse et novatrice à Passy a inspiré d'autres communes comme Fillière, Glières-Val-de-Borne ou encore Megève.**

² Société d'Economie Mixte Locale

³ Power Purchase Agreement

A propos ...

La commune de Passy

Passy est une commune de 11 263 habitants, située au Pays du Mont-Blanc. D'une superficie de 8 003 ha, elle s'étend des rives de l'Arve à 542 m aux sommets de la chaîne des Fiz à 2 901 m d'altitude. Passy compte 1 271 entreprises et 4 300 salariés. La commune dispose de 7 écoles, 1 collège et 1 lycée. Située plein Sud, face à la chaîne du Mont-Blanc, Passy offre un cadre privilégié pour la pratique de nombreuses activités de moyenne montagne, été comme hiver. La commune comprend quatre sites touristiques majeurs - la station de ski familiale de Plaine-Joux, le lac de Passy, le Jardin des cimes et la réserve naturelle de Passy-Sixt. Son patrimoine culturel et architectural est exceptionnel, grâce à l'église Notre-Dame-de-Toute-Grâce au Plateau d'Assy et la route de la sculpture, rassemblant les plus grands artistes du XXe siècle.

<https://www.ville-passy-mont-blanc.fr/>

Contact presse :

Thibaut Piegay

t.piegay@mairie-passy.fr - 07 86 14 39 85

s.locolas@mairie-passy.fr

Syan'EnR est le tiers investisseur de confiance et de référence sur le territoire de la Haute-Savoie et pour le développement des projets d'énergie renouvelable (EnR). Syan'EnR est la Société d'Economie Mixte du Syane. Le Syane, actionnaire majoritaire, aux côtés de ESSPROD (filiale de la SEM Energie et Services de Seyssel ou ESS), RETPROD (filiale de la Régie de Thônes ou RET) et SIPEnR (SEM du syndicat SIPPAREC) ont créé Syan'EnR en 2017 dans le but d'accélérer le développement des projets d'EnR de et pour les collectivités ainsi que les entreprises haut-savoyardes à forts impacts énergétiques et environnementaux. Syan'EnR investit en priorité dans les EnR électriques photovoltaïques (au sol, en toiture et en ombrière) et en micro-hydroélectricité mais aussi dans la géothermie de moyenne importance (GMI) et la méthanisation.

<https://www.syanenr.com/>

<https://www.linkedin.com/company/syan-enr/>

Contact presse :

Julie Ecalard

j.ecalard@syane.fr

ANNEXE

Les caractéristiques de la centrale de la Motte

L'aménagement hydroélectrique de la Motte est situé sur l'Ugine, affluent de l'Arve et prend sa source dans le bassin du Désert de Platé à 2500 m sur la commune de Passy (Haute-Savoie). Il s'agit d'une installation de type « au fil de l'eau », exploitant directement une partie du débit naturel du torrent sans retenue significative, ce qui limite fortement son impact hydraulique et environnemental.

Le dispositif repose sur une prise d'eau implantée en rive gauche au plateau d'Assy à 1000 m, permettant de dériver une partie du débit vers une conduite d'amenée, puis vers une chambre de mise en charge. L'eau est ensuite acheminée via une conduite forcée d'environ 870 mètres, partiellement enterrée, jusqu'aux installations de production situées en aval.

L'aménagement comprend deux usines de production distinctes. La première, principale, est constituée de deux turbines Pelton à un jet, couplées chacune à une génératrice d'environ 150 kW. La seconde usine, plus récente, est équipée d'une turbine Pelton alimentée par un piquage sur la conduite principale et développant une puissance d'environ 2 200 kW.

L'ensemble permet d'atteindre une puissance maximale brute proche de 4,5 MW pour une production annuelle moyenne estimée à environ 11 GWh. Le débit d'équipement total s'élève à environ 1 600 l/s, avec un fonctionnement modulé en fonction de l'hydrologie, notamment lors de la période de fonte nivale.

L'énergie produite est évacuée via des liaisons souterraines vers un poste de transformation, où la tension est portée à 20 kV avant injection sur le réseau public de distribution.

Conformément à la réglementation, un débit réservé est maintenu en permanence dans le lit naturel de l'Ugine (36 à 124 l/s selon la saison), garantissant la préservation des milieux aquatiques. Le tronçon court-circuité s'étend sur environ 1,2 km entre la prise d'eau et la restitution principale.

Enfin, les ouvrages (centrales souterraines, conduites enterrées, équipements intégrés dans le relief) assurent une insertion paysagère discrète, tout en permettant une valorisation énergétique optimisée d'un site à fort potentiel hydraulique.